



LOGO  
REGENERATEUR

## CERTIFICAT d'ECONOMIE CARBONE

(Version janvier 2024)

N° \_\_\_\_\_

(millésime / code régénérateur / code MPR / n° d'ordre)

Je soussigné (Nom / Prénom / Qualité) : .....  
représentant la société : ....., membre du SRP,  
certifie avoir vendu à la société : .....  
..... tonnes de matière première de recyclage (MPR) R- .....

Référence bordereau d'expédition : .....

**La contribution à la réduction de l'empreinte carbone des produits qu'elle fabrique en incorporant cette MPR en substitution de résine vierge peut aller jusqu'à ..... tonnes de CO2 eq\*.**

Date / Tampon Régénérateur

Signature

**\*Nota :**

- Cette valeur est calculée en supposant qu'un kg de MPR remplace un kg de résine vierge. Elle ne préjuge pas du **taux réel de substitution** retenu par le plasturgiste utilisateur de la dite MPR pour fabriquer ses produits.
- Elle est calculée en prenant en compte les valeurs de l'indicateur « **Changement climatique exprimé en kg CO2 eq /kg** » issues respectivement de la « **Base Empreinte**® » pour les résines vierges et des Eco-profils des MPR publiés par le SRP (Cf. site SRP).
  - La « **Base Empreinte**® » est la base publique officielle de référence administrée par l'ADEME (18 09 2023 - Base IMPACTS® 3.0)
  - Les Eco-profils des MPR sont extraits de la nouvelle étude « **ICV des MPR** » publiée en 2024 qui a été réalisée avec le soutien financier de l'ADEME et a fait l'objet d'une revue critique par un panel de trois experts indépendants. (Cf. site SRP).